

BARREAU de TOULOUSE

**Séance solennelle
d'ouverture
de la
conférence
du Stage**

6 mars 1992

DISCOURS
de M. le Bâtonnier René Bouscatel

Faut-il censurer Jean de La Fontaine ?
par Maître Jean IGLESIS

Eloge de Jean-Louis ROMIGUIERES
par Maître Hervé JEANJACQUES

ELOGE DE JEAN-LOUIS ROMIGUIÈRES

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Alors que nous courons toujours plus vite après l'accomplissement de nos devoirs,

Que le souci constant de nos affaires nous éloigne de la vie publique, sans ménager notre vie privée,

Que notre foi dans le présent s'érode à mesure qu'apparaissent les incertitudes et les périls du futur,

Que notre justice et nos barreaux s'apparentent plus à la série de cascades abruptes qu'à l'apaisante harmonie du fleuve majestueux,

Puissions-nous, comme semble le faire celui-ci à l'approche d'un affluent, assagir notre cours, l'inverser un instant et puiser, dans la considération des obstacles franchis, les forces nécessaires pour, ensemble, gagner l'Océan !

Car telle est bien notre tradition : chaque régénération du Barreau s'accompagne du souvenir d'un de ses plus illustres représentants...

Exemplaire, admirable !

La trempe de celui que j'ai choisi de faire votre parrain d'un jour lui permit de traverser, sans compromis, la Révolution, la Terreur, Thermidor, Fructidor, le Directoire, le Consulat, l'Empire, les Restaurations, les Cent Jours et la Monarchie de Juillet jusqu'à la veille des bouleversements de 1848...

Voici un homme qui aura porté la Liberté et la Justice à un point tel d'élévation qu'on s'étonne aujourd'hui que, seule, la topographie urbaine lui rende un hommage discret.

Ce n'est pourtant pas un hasard si l'une des artères de notre centre-ville, voisine de Lafayette et de Rémusat, porte, depuis 140 années, le nom de ROMIGUIÈRES.

Il est vrai que les gloires de l'éloquence sont ainsi faites qu'elles sont éphémères ; et que le tribun ne laisse à sa postérité que le souvenir diffus d'insaisissables moments...

Mais Jean-Louis Romiguières fut bien plus qu'un orateur doué.

Si les Doctrinaires du Collège de l'Esquile l'avaient rompu aux mécanismes de la rhétorique, c'est l'Histoire qui, très tôt, s'empara de lui et donna au poète exalté de la Liberté qu'il était à 15 ans la densité, le charisme, la sagesse d'un grand homme.

Deux éloges de lui ont déjà été prononcés au XIX^e siècle et avant-guerre : se voulant exhaustifs, ils durèrent chacun... près de deux heures !

Alors, préférant courir le risque de vous surprendre que prendre celui de vous ennuyer, je voudrais seulement vous livrer les deux leçons que j'ai cru devoir tirer de ma rencontre avec Monsieur Romiguières : la modestie, l'indépendance.

* * *
* *
*

Capitaine d'artillerie dans l'Armée des Pyrénées Orientales en 1793, alors qu'il n'est âgé que de 18 ans,

Avocat dix ans plus tard, on le retrouve député à la Chambre des Cent jours,

Entretiens : Conseiller municipal,

Conseiller général, puis président de l'assemblée départementale ;

A 58 ans, alors qu'il est pour la troisième fois consécutive Bâtonnier de l'Ordre, il est nommé Procureur général de la Cour royale de Toulouse, poste qu'il ne quittera, à regret, six années plus tard, que pour devenir conseiller à la Cour de cassation.

Enfin, en 1841, six années avant sa mort, il est nommé Pair de France par Louis-Philippe.

Romiguières aurait-il été comme l'affirmait le préfet Achile BÉGÉ dans un rapport confidentiel de 1836 :

“Dominé par un besoin de suprématie et de popularité” ?

Tout démontre, au contraire, que les honneurs rendus à sa modération n'ont jamais altéré une vive et sincère modestie.

La fragilité du “paraître” était connue de celui qui, constamment, exposait sa personne pour la défense des libertés :

La tranquillité de caractère qu'il sut conserver en dépit de la frivolité de Guillaumette MONNA, son épouse, devenue la “Terpsichore” des salons toulousains,

Le refus qu'il opposa à M. de Rémusat d'occuper la chaire de droit public créée à son intention et dont le tableau des professeurs de notre Faculté de Droit parle encore comme le regret : “Chaire attribuée - Non occupée”,

La simplicité avec laquelle il devint le tuteur légal d'une jeune fille cruellement privée des siens et à laquelle il permit ce bonheur conjugal et cette heureuse descendance qu'il savait lui échapper à jamais,

La volonté enfin de rejoindre sa dernière demeure dans le corbillard des pauvres, suivi seulement d'une poignée d'amis...

Seraient, me semble-t-il, assez de preuves de la parfaite conscience qu'il avait de ses propres limites, de son humble origine rouergate et, parce qu'il voyait le fond des choses, de sa fragile condition d'avocat.

Je n'y ajouterai que l'attitude, significative, du défenseur de Bastide au cours de l'une des affaires les plus retentissantes de sa carrière...

Le 20 mars 1817, à Rodez, le corps de Joseph FUALDÈS, ancien procureur impérial, était découvert saigné, affreusement mutilé, dans les remous de l'AVEYRON.

Sur la foi d'accusations pourtant invraisemblables, l'un des meilleurs amis de la victime : Bernard-Charles BASTIDE est, une première fois, condamné à mort avec trois autres par la Cour d'Assises.

Les débats furent une telle parodie de justice que, sur pourvoi des quatre malheureux, la Cour de cassation censura cette procédure fantaisiste et les renvoya devant les assises du Tarn.

L'innocence semblait devoir triompher, lorsque deux témoignages capitaux furent habilement extorqués par l'accusation à deux individus pourtant les moins dignes de foi :

- le dénommé "Bach", qui tentera pitoyablement de sauver sa tête contre celle de ses co-accusés ;

- Clarisse MANZON surtout, dont on sait aujourd'hui qu'elle vendit au plus offrant des "révélations" aussi effroyables que contradictoires : mais la presse n'avait-elle pas déjà annoncé que la "Belle Clarisse" dirait "la vérité à Alby" ?

Ces deux témoignages accablèrent Bastide, déclaré d'avance coupable par l'opinion.

Mais, plus grave encore, ils désarmèrent son défenseur, quand celui-ci se refusait à insulter la justice qu'il voyait comme possédée.

Quelle cruelle situation pour "l'avocat de la Liberté" lorsque la défense d'une aussi noble cause passait nécessairement par une indignité fatale !

Écoutons la confidence pathétique qu'il fit aux membres de la famille.

"Vraiment, aujourd'hui, ma tâche de défendre Bastide est au-dessus de mes forces.

"Contre lui a été dirigé un effort qui me laisse impuissant...

"Je ne peux dire ce qu'il faudrait crier, atteindre l'esprit des jurés, détruire ce monde de préventions qui les hallucinent...

"Devant ce monument de lâcheté et de mensonge, quel miracle voulez-vous que ma propre parole soit capable d'opérer ?"

La rage au poing, comme Voltaire soutenant les Callas, Romiguières est contraint de laisser Bastide se défendre seul, lisant un mémoire au vitriol que lui-même n'aurait pu dire :

"...contre cette femme, témoin, accusé, accusateur, que la prévention tour à tour blâme et caresse, humilie sans pitié ou exalte sans mesure ;

"contre cette femme qui, pour n'être pas dégradée par la justice, força la justice à se dégrader pour elle !"

Alors, Bastide mort sur l'échafaud, apprenons avec Romiguières que l'idéal de Défense ne nous est point accessible.

Aussi extrême fusse la détresse de nos clients, nous n'en serions tout au plus que les émouvants porte-parole.

Quelles que puissent être notre indignation ou notre fureur contre le préjugé, la probité commune "ne veut pas qu'on essaie pour autrui ce que l'on n'oserait pas faire pour soi-même".

D'ailleurs, le déroulement du procès n'est-il pas depuis longtemps le reflet de cette leçon de sagesse, lorsque la dernière phrase des débats vient rappeler la frontière de notre ministère ? :

"Accusé, levez-vous !

"Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?"

Quinze années ont passé depuis l'affaire Fualdès et, devenu Procureur général de notre Cour, Jean-Louis Romiguières allait montrer la constance de ses précieuses qualités, insensible aux tourbillons et aux fractures de la politique.

Et, s'il est fréquent d'entendre dire aujourd'hui "qu'en tout avocat un procureur sommeille", soyons certains qu'à cette époque l'avocat était toujours en éveil dans l'âme du chef du Parquet général :

"Sorti du rang des avocats, il me sied mieux, il m'est mille fois plus doux de causer avec eux que de les régenter".

Cet esprit de modération et de modestie que, dans toutes les "causeries" de M. Romiguières, l'on retrouve associé aux "principes d'une sage liberté et de la plus universelle tolérance" est encore, j'en suis convaincu, inscrit dans ces parois à l'encre sympathique : que leur pourpre s'échauffe à nouveau et, sous l'effet de vos lumières, il résonnera, intact, d'une étonnante modernité :

"Avocats,

"N'excitez point dans l'âme de vos clients une confiance souvent trompeuse.

"Ne comptez ni sur l'infaillibilité de vos aperçus, ni sur l'infaillibilité de nos décisions.

"Et pénétrez-vous bien de cette vérité que la paix est mille fois préférable à la guerre, que les plus courtes campagnes sont les meilleures...

"Je connais les difficultés qu'il faut vaincre, les dégoûts qu'il faut braver, les résistances qu'il faut surmonter pour exercer avec fruit cet empire de la conciliation".

Ainsi, jamais le Procureur général Romiguières ne lança les foudres de ses parquetiers contre les deux journaux républicains, pourtant les plus provocateurs de ce temps, qu'étaient "Le Patriote de Juillet" et "L'Emancipation".

Il s'abstint non point par faiblesse ou complaisance, mais sans doute en souvenir des déboires que lui avait causés sa collaboration à "L'Antiterroriste", journal modéré des Girondins Brouhiet et Meilhac.

Conseiller à la Cour de cassation, il n'hésitera pas à intercéder en faveur de l'abbé de PONS, parent du célèbre "ultra" de Villèle, que l'archevêque de Toulouse, Monseigneur d'Ashos, désirait appeler auprès de lui : toujours présente, toujours entendue, la voix du "Juste Milieu", cette fois encore, aura raison du zèle préfectoral.

Alors,
"Besoin de suprématie" ?
"Immodestie" ?

S'il n'en fallait qu'une, je ne trouverais pas de meilleure réponse au jugement intempestif de M. BÉGÉ que la place réservée à Jean-Louis Romiguières par l'historien bonapartiste d'Aldéguier lorsqu'il s'en prend aux hommes de la "première Restauration". En effet, après avoir fustigé "les républicains à courte vue qui s'obstinèrent à réduire l'Empereur" il convient que :

"[notre] honorable avocat [était] bien loin d'avoir un tel caractère : il fit par amour des libertés publiques ce que la majorité des autres firent pour créer des conditions propres à satisfaire leurs ambitions personnelles".

La conduite univoque de Romiguières en ces temps d'incessants ressacs politiques et militaires.

L'absence totale de rancœur, qu'il aurait pourtant pu légitimement nourrir, tant à l'encontre de ses geôliers républicains qu'à l'encontre de la haine légétimiste, ou encore de la suspicion impériale, illustre quant à elle la parfaite indépendance qu'il avait su conquérir très jeune et conserver, sa vie durant, comme vertu cardinale.

Revenons donc à ses premières armes.

Nourri par les Oratoriens d'une forte culture classique peut-être plus que tout autre il s'était approprié le courage d'Apollon, élevant sans frémir, face aux vindictes publiques, cette voix dissidente :

"Et moi je défendrai le suppliant, je le délivrerai, car, selon la loi, cet homme est l'hôte de mon foyer" !

La première occasion d'affirmer son indépendance fut donnée à Romiguières par l'insurrection royaliste de l'An VII, point de départ d'une renommée qu'il ne trahira plus.

Il n'a en effet que 24 ans lorsqu'après avoir offert ses services pour, une nouvelle fois, combattre les insurgés, il fut, contre toute attente, puis comme "otage" enfermé aux Carmélites" par les autorités républicaines, pour sa participation à la "Gazette fleurdelysée" de Brouhiet.

Là, il fait la connaissance de Lamothe-Vedel, Chevalier de Thermes, chef haut en couleur d'une troupe d'insurgés arrêtés dans le Gers.

Et, très vite, une estime réciproque s'installe entre les deux hommes.

Si bien que, dès sa libération, Romiguières qui aurait pu chercher à se faire oublier, deviendra, selon l'expression en vigueur pendant le sommeil des barreaux, le "défenseur officieux" du Chevalier dont il sauvera la tête en plaidant pour lui devant le Conseil de guerre !

Quelques années plus tard, après que l'Histoire se fût emballée dans une succession de bouleversements sanglants, une frénésie policière se répandit en France et à Toulouse, exacerbée par l'attentat manqué, perpétué le 3 nivôse du IX contre le Premier Consul.

C'est ainsi que M. Paul VAYSSE, ancien président de la municipalité de Toulouse, fut victime de la vénalité de sa maîtresse, Victoire SAVY. Celle-ci, en effet, avait vendu à la police des lettres qu'elle avait réussi à lui faire écrire aux membres d'un imaginaire "réseau de Jacobins".

Les autorités de Toulouse, aussi bien le préfet que le maire, prirent le canular très au sérieux : au point que, cette année-là, le procès d'une "conjuraison désireuse d'assassiner Bonaparte", devait être, à Toulouse, l'événement social numéro un.

Romiguières, à nouveau, n'hésita pas à critiquer la police et les agents provocateurs du pouvoir.

A nouveau, il sauva la vie de son client, condamné seulement à deux années de prison, tandis que Victoire Savy, confondue, subit une peine du double, aggravée de la "flétrissure".

Sous l'Empire encore, les plaidoyers de Romiguières exprimèrent, sans relâche, son opposition très nette à la rigueur du gouvernement, lui qui savait en toute chose garder une sage mesure.

Enfin, j'en arrive à ce dernier exemple, point culminant de la carrière de Maître Romiguières.

Le Congrès de Vérone avait, en 1822, chargé l'Armée française d'intervenir en Espagne pour consolider la monarchie de Ferdinand VII.

Et quelle ne fut pas la stupéfaction de nos soldats de trouver face à eux un bataillon de français combattant pour les Cortès !

Indûment appelés les "Transfuges espagnols" 26 d'entre eux furent conduits à Toulouse pour y être jugés : le colonnel GAUCHAIS et ses compagnons en Cour d'assises ; Arnaud CARREL, surpris à 24 ans les armes à la main, en conseil de guerre.

L'affaire n'allait pas traîner !

Pour les assises, Romiguières voulut être secondé par quelques-uns des jeunes avocats qu'il avait lui-même formés : Duguabé, Deloume, Cazes et Amilhan...

Formidable équipée de justice !

Alliage invincible pour la liberté !

Audiences d'une incroyable densité, couronnées par ... 25 acquittements simultanés !

Infatigable, auréolé d'une gloire d'autant plus éclatante qu'il avait su la partager, Romiguières prononça quelques jours plus tard devant le Conseil de guerre une longue plaidoirie au terme de laquelle le jeune CARREL, accusé de port d'arme contre la France, entré en reddition après avoir tout perdu, orphelin de famille et d'honneur, lui aussi, était acquitté !

Toute sa vie, après le verdict de Toulouse, il considéra avec raison Romiguières comme "son second père".

Oui, comme ceux d'un père, nous pouvons encore aujourd'hui écouter ses conseils qui se prolongent, tout comme il l'était lui-même, à l'abri des contingences : "Il en est de l'égalité entre les avocats comme de leur indépendance : ce sont des biens précieux dont la propriété ne garantit pas toujours la jouissance"...

* * *

* *

*

Monsieur Romiguières !

Vous aviez, en le quittant, fait le vœu de “ne pas encourir le reproche de priver le Barreau des lentes observations” que vous dites faire en son sein.

Me permettrez-vous de tirer de cote conduite, non seulement au Barreau, mais aussi dans la cité qui recèle encore les traces de vos gloires, une double leçon de modestie et d'indépendance ?

Me permettrez-vous de dire que cette modération, cette indépendance surtout, sont la marque d'un style qui nous est d'autant plus cher qu'il est menacé, d'un style qui se raréfie, alors qu'il nous devient, chaque jour, plus indispensable ?

Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Achèverais-je l'éloge de ce modèle “qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux et qu'il faut désespérer d'égalier”,

De celui qu'on vit “faire constamment preuve de cette intégrité que la politique ne recherche pas assez dans l'élévation de ses créatures, mais que la justice, elle, exige impérieusement de ses ministres” ?

Je ne le pourrais pas sans avoir rappelé que la plus belle caution de notre indépendance est la projection dans ces temps fort troublés d'une conduite toujours égale, fidèle à cette énergie de liberté qu'animait déjà l'écolier de l'Esquille et qui soufflait encore une sincère et dernière émotion au défenseur de Teste !

Ô, certes, un esprit superficiel pourrait n'y voir qu'opportunisme, lorsque, par deux fois au moins, Romiguières trouve l'appui de ses adversaires :

- sauvé de la guillotine sous la Terreur par un général républicain c'est vrai !

- appuyé dans sa carrière d'avocat par l'un des plus ardents royalistes, champion des “ultras” à la Chambre est vrai !

Pourtant, l'être profond, la clé de Romiguières est là : entre Dugommier et Villèle, entre les “Frères Jonquille” et les fameux “Verdels”,

Toujours il fut vainqueur de la tentation des extrêmes qui, eux, rendirent les hommages dus à cet acharné de la modération et de la liberté !

Et plutôt qu'une avilissante compromission, vous reconnaissez déjà, j'en suis certain, dans ce paradoxe, la grandeur de ceux qu'il appelait lui-même : "ces superbes vaincus" qui, "pour ennoblir leur défaite, célèbrent la bravoure, la science du vainqueur et, par de généreux efforts, au lieu de rabaisser le talent, tâchent de s'élever jusqu'à lui".